

Sujet : ALTEO - avis DREAL sur paysage

De : BAILLET Marie-Therese - DREAL PACA/SCADE/UEE <marie-therese.baillet@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 25/01/2019 18:52

Pour : VINDIMIAN Eric - CGEDD/MRR <eric.vindimian@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : DOUARD Pascal - CGEDD/TECI <Pascal.Douard@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous l'avis de la DREAL PACA portant sur la partie paysage relatif au dossier Altéo.

Bien cordialement.



Marie-Thérèse BAILLET
Cheffe de l'Unité Evaluation Environnementale

**Service Connaissance Aménagement Durable et
Evaluation (SCADE)**

**36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille – étage 2
– Bureau 227**

Tél : 04 88 22 64 65 / 06 22 40 14 83

Adresse postale :

**Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PACA**

16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

Bonjour,

L'unité site et paysages n'avait jusqu'à présent pas donné d'avis sur ce dossier, j'ai repris l'étude d'impact initial et le complément à l'étude d'impact. En première analyse, le dossier ne comporte que peu d'éléments sur le paysage, pas d'état des lieux du paysage en dehors de la redite de l'atlas des paysages des bouches du Rhône et pas ou peu d'analyse de l'impact des installations sur le paysage. L'usine de Gardane est particulièrement visible, de même que la canalisation, par contre le site de Mange-Garri est pour l'instant dissimulé dans le grand paysage. On peut cependant apercevoir des poussières rouges dans la végétation et ils ont construits deux bâtiments abritant des filtres presses qui eux par contre sont visibles. Il aurait suffi de traiter la teinte de l'enduit des bâtiments pour qu'il se fonde dans la végétation mais ce n'est pas le cas.

Le dossier ne traite pas du tout de la capacité du site de Mange-Garri alors que ce site de stockage a été abandonné en 1960 car il était en limite de capacité. A partir du moment, où le site de Mange-Garri redevient le principal débouché pour la partie solide des rejets d'Altéo, il aurait fallu traiter la capacité du site en terme de stockage mais aussi d'impact paysager. Le dossier devrait aussi traiter du remodelage final du site et de sa revégétalisation.

— Pièces jointes : _____

images2

17179869184

Go